

**CITADIA**

**Quimper Communauté**  
Kemperle  
Kumuniezh

**PLU**  
Plan local d'urbanisme  
intercommunal

Département du Finistère (29)  
**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**

3.b.1 Zonage réglementaire

**Mellac Nord**

Vu pour approbation en date du  
9 février 2023

Échelle 1 : 5000

DGFIP Cadastre® 02-2021 Planche N° 21 / 56

- Zonage**
- Contour de zone
  - U : Zone urbaine
  - 1AU : Zone à urbaniser
  - ZAU : Zone à urbaniser fermée
  - A : Secteur agricole général
  - Ai : Secteur agricole situé en commune soumise à la Loi Littoral
  - Aj : Secteur agricole lié aux activités isolées
  - Ail : Secteur agricole lié aux activités isolées en communes littorales
  - Ais : Secteur agricole lié à des activités de réinsertion professionnelle et d'hébergements solidaires
  - Akl : Secteur agricole lié à un atelier d'artiste en communes littorales
  - Ace : Secteur agricole lié à une activité de centre équestre
  - Ao : Secteur agricole lié aux activités conchylicoles
  - As : Secteur agricole inconstructible
  - N : Secteur naturel général
  - Ni : Secteur naturel situé en commune soumise à la Loi Littoral
  - Nr : Secteur naturel lié aux espaces remarquables
  - Nf : Secteur naturel lié aux exploitations sylvicoles
  - Nm : Secteur naturel lié au zonage en mer
  - Nmo : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux installations conchylicoles autorisées sur le DPM
  - Nmp : Secteur naturel lié au zonage en mer correspondant aux espaces portuaires localisés en mer
  - Np : Secteur naturel lié au port de Quimper
  - Nc : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières
  - Ncl : Secteur naturel lié à l'exploitation de carrières, situé en commune soumise à la Loi Littoral
  - Ne : Secteur dédié aux équipements collectifs et d'intérêt général isolé
  - Ne1 : Sous-secteur de la zone Ne dédié à des sites d'équipements comprenant une surface bâtie importante
  - Nec : Secteur dédié aux activités canines
  - Nej : Secteur naturel lié à des jardins et espaces publics naturels
  - Nek : Secteur dédié au manoir de Kernault sur la commune de Mellac
  - Nes : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs en commune soumise à la Loi Littoral
  - Nes1 : Secteur dédié aux équipements sportifs et de loisirs dont les dispositions d'emprise au sol varient
  - Ngv : Secteur dédié à l'accueil des gens du voyage
  - Nt : Secteur naturel lié à une activité touristique
  - Nt1 : Secteur naturel lié à une activité touristique spécifique à un projet sur la commune de Quimper
  - Nta : Secteur naturel lié au développement d'un projet touristique particulier sur Bannalec
  - Ntt : Secteur naturel lié à une activité tounstique et située en commune soumise à la Loi Littoral

- Prescriptions**
- Petit patrimoine (L.151-19)
  - Petit patrimoine surfacique (L.151-19)
  - Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
  - Patrimoine bâti : bâti remarquable (L.151-19)
  - Patrimoine bâti : bâti intéressant (L.151-19)
  - Arbre remarquable (L.151-23)
  - Haie, talus, murs (L.113-19 et L.151-23)
  - Espace boisé classé (L.113-1 et L.121-27)
  - Boisement à protéger (L.151-23)
  - Zone humide (L.151-23)
  - Cours d'eau (L.151-23)
  - Cours d'eau busés (L.151-23)
  - Cheminement doux à créer ou à conserver (L.151-38)
  - Marges de recul en bordure des voies classées à grande circulation (L.111-6 et L.111-7)
  - Marges de recul en bordure des voies départementales (L.151-18)
  - Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11)
  - Linéaire commercial protégé (L.151-16)
  - Périmètre commercial à protéger (L.151-16)
  - Emplacement réservé (L.151-4)
  - QAP sectorielles d'aménagement (R.151-8)
  - QAP thématiques d'intensification (R.151-7)
  - Risque d'éboulement - Parcelle remblayée (R.151-31 2° et R.151-34 1°)
  - Risque technologique (R.151-31 2° et R.151-34 1°)
  - Zones basses du littoral (R.151-31 2° et R.151-34 1°) :
    - aléa moyen
    - aléa fort
    - aléa lié au changement climatique

- Information**
- Mouvements de terrain localisés
  - Atlas des zones inondables et zones d'expansion des crues probables
  - Périmètre de protection des captages d'eau potable
  - Périmètre de voisinage des infrastructures de transports terrestres (bande d'isolement acoustique)
  - Limite des Espaces Proches du Rivage
  - Plan de Prévention du Risque Inondation de Quimper et Tréméven :
    - Zone bleue
    - Zone orange
    - Zone rouge
  - Limites communales
  - Parcelles cadastrales
  - Bâti

**Liste des emplacements réservés**

N°	Désignation	Bénéficiaire	Commune	nt
50	Aménagement de voie	Commune	MELLAC	213

